

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

## PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite paroisse

### AVIS PUBLIC

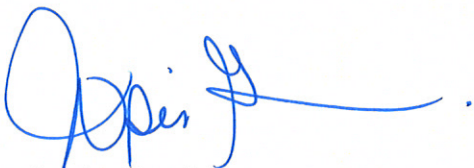
est par les présentes donné par la soussignée, JOSÉE GAUTHIER, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité, que lors de sa séance ordinaire du DIZIÈME jour du mois de JUIN 2019,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 641-2019

*Ayant pour effet de modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 308-1998 afin de modifier les articles 7.1.1, 7.1.2, 7.2.1 et 7.3.*

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 21<sup>e</sup> jour de JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF.



Josée Gauthier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière